

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
M. JULES DUFOUR, commissaire,
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 juin 2001, à 19 heures
Hôtel Universel
Salle Piékougami
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUIN 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ASSOCIATION RÉGIONALE DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 1
 Mme Céline Muirhead
 M. Roger Boivin
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK 14
 M. Nicolas Roy
MRC FJORD-DU-SAGUENAY 25
 M. Ermée Lavoie
REPRISE DE LA SÉANCE
RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 33
 M. Luc Tessier
 M. Claude Duchesne
COMITÉ DE SAUVEGARDE DES ÎLES 42
 M. Gabriel Mongeau
DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC 46
RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000 49
MOT DE LA FIN 50

**SÉANCE DU 13 JUIN 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à la quatrième séance de la deuxième partie de l'audience sur la dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10 J'aimerais rappeler aux participants que le registre pour les présentations verbales est ouvert jusqu'à la fin de la première pause; alors les gens qui veulent s'exprimer sans s'être inscrit officiellement peuvent le faire, vous avez jusqu'à la fin de la première pause ce soir. C'est notre dernière séance d'audience.

15

**ASSOCIATION RÉGIONALE DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais inviter le premier intervenant, le représentant du CLD du Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'il vous plaît. Excusez, c'est l'Association régionale des CLD du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

25

Pourriez-vous vous identifier, s'il vous plaît, pour les besoins de la sténotypie.

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

30 Céline Muirhead, présidente du CLD Maria-Chapdelaine, je suis également vice-présidente des CLD au niveau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR M. ROGER BOIVIN:

35 Mon nom est Roger Boivin, je suis directeur du CLD Fjord-du-Saguenay.

PAR LA PRÉSIDENTE:

40 On vous écoute.

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

45

Alors madame la Présidente, messieurs les Commissaires, c'est agréable d'avoir une femme présidente aussi, je représente, comme je vous ai dit, le CLD Maria-Chapdelaine mais également les CLD de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

50

Et les CLD, au niveau de l'Association des CLD, au niveau régional, représente quatre (4) CLD, c'est-à-dire le CLD du Fjord, le CLD du Lac-Saint-Jean, le CLD de Domaine-du-Roy et finalement, celui de Maria-Chapdelaine.

55

Alors je crois que vous avez reçu notre document, alors je vous donnerai pas toute l'information sur les CLD.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 3)

60

Fin de la page 5.

D'ailleurs cette semaine, nous avons eu la chance de recevoir chez nous le ministre Brassard, il nous a bien dit que nous possédons deux (2) richesses, l'eau et la forêt. Alors l'eau fait partie également, je pense que le projet de détournement partiel de la Manouane fait également partie de nos richesses.

65

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

70

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Muirhead.

75

J'aimerais clarifier certains points avec vous. Vous dites que vous voulez avoir des blocs d'énergie hydroélectrique à tarif préférentiel aux fins d'implanter ici de nouvelles usines.

80

Je pense qu'il y a déjà des blocs d'énergie ou des ententes pour les industries, peu importe la région du Québec, peu importe où elles s'installent, que ce soit à Montréal ou ailleurs, je pense qu'il existe déjà des tarifs préférentiels, et si je vous comprends bien, vous voudriez que ce soit pour votre région ici, uniquement; c'est ça?

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

85

Pour toutes les régions-ressources, en fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

90 Pas seulement pour le Lac-Saint-Jean, mais peu importe la région, si elle est une région-
ressource...

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

95 Évidemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... c'est elle qui devrait être priorisée. D'accord.

100 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

Madame la Présidente, simplement, effectivement il existe un tarif qu'on dit L, qui est
calculé en fonction de l'utilisation, plus une charge est constante et plus elle est élevée, comme
consommateur, plus Hydro-Québec va vous donner un tarif préférentiel, puisqu'ils peuvent
105 budgéter à très long terme votre consommation.

Cependant, ces tarifs-là sont régis par une grille qui est nationale et nous, on a le
maximum, bien, le maximum ou le minimum, dépendant du point de vue, qu'on peut obtenir,
c'est le tarif L, qui est constant sur l'ensemble du territoire québécois.

110 Nous, ce qu'on introduit, c'est la raison technique, c'est l'élément technique de la perte
énergétique, on demanderait que – bien sûr, ça pourrait être évalué pour chaque région, prenons
entre autres la Côte-Nord, des régions comme Sept-Îles ou Havre-Saint-Pierre vont être plus
proches de certains barrages, dans ce cas-là il pourrait y avoir un calcul qui déterminerait que
115 par rapport à cette production-là, eux pourraient avoir huit pour cent (8 %), douze pour cent (12
%) ou cinq pour cent (5 %) de rabais en bas du tarif L.

Ce qui ne coûterait rien à Hydro-Québec, parce qu'elle l'aurait perdu de toute façon pour
transporter son électricité, à Bécancour par exemple ou à Donnacona, ou à Beauharnois.

120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous voulez une révision finalement de ce qui existe présentement.

125 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

Une ouverture de la grille tarifaire, notamment le tarif L. Mais on le limiterait justement au
tarif L, on voudrait pas que le tarif commercial ou domestique soit touché.

130

Et les nouvelles industries, pas les existantes, bien sûr, parce que là, ça pourrait causer
toutes sortes de problèmes à Hydro-Québec ou aux entreprises. Pour de nouvelles entreprises
de transformation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135

D'accord, merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

140

Oui, madame la Présidente, merci.

145

Justement là-dessus, est-ce que vous avez fait d'autres interventions pour promouvoir cette idée?

PAR M. ROGER BOIVIN:

150

Pas à cette étape-ci, non. Mais les sept (7) régions-ressources, j'ai discuté avec mes collègues des sept (7) régions-ressources, et on le lance un peu ce soir si on veut, mais on va retravailler avec Hydro-Québec sur ces questions-là, certainement.

155

On a la chance d'avoir le ministre régional en charge des Ressources naturelles, on pourra certainement le sensibiliser à d'autres éléments, d'autres étapes sur ces choses-là.

Et on insiste beaucoup sur la question que ça coûterait rien, puisqu'on le perd pareil.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

160

Alors merci.

165

J'aimerais revenir sur la question de la création d'emplois, avez-vous eu le temps de regarder les estimations qui sont proposées pour le projet, les estimations en termes de création d'emplois et de retombées régionales, retombées économiques régionales?

Vous avez regardé ça, mais est-ce que vous avez fait une analyse?

PAR M. ROGER BOIVIN:

170

Pas d'analyse. Nous, ce qu'on voudrait surtout, effectivement, le comité qui est mis en place, qui a eu d'excellents résultats, entre autres dans la région, on a pu développer, depuis quelques années, avec la douzième ligne, la construction de la douzième ligne, déjà l'Aluminerie Laterrière, on avait développé déjà une certaine approche, l'ouverture d'Alcan récente a été très intéressante, c'est un des projets les plus québécois de construction industrielle en termes de son contenu, on le doit en partie à Hydro-Québec, à l'Alcan mais aussi en partie à l'expertise

175

développée et les gens entre autres des CLD, nous, c'est le secteur Jonquière et Alma qui sont plus particulièrement avancés là-dessus, sont sur le comité d'Hydro-Québec.

180 On a toute confiance qu'ils vont pouvoir faire des recommandations techniques qui pourraient améliorer le degré de retombées économiques. Tout en maintenant, bien sûr, un niveau de coût pour la société normale.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

185 Est-ce que vous allez jouer un rôle sur ce comité ou est-ce que vous jouez déjà un rôle sur ce comité?

PAR M. ROGER BOIVIN:

190 On est déjà là, oui. On est déjà là.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

195 Merci.

Vous parlez, à la page 5, d'une condition essentielle pour ce qui est des redevances, c'est qu'elles servent à des seules fins de développement régional.

200 Qu'est-ce que vous voulez dire exactement, parce que normalement, tout doit servir au développement régional.

Alors qu'est-ce que vous voulez, quelle est votre pensée à ce sujet-là, est-ce qu'il y a des sommes qui serviraient à d'autres fins?

205 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

On a peut-être oublié le mot économique, monsieur Dufour.

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

210 Vaut toujours mieux le préciser, économique.

215 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

220 Sachant que Maria-Chapdelaine a considéré d'utiliser ses revenus de SOCOM pour un fonds de développement industriel, et le Saguenay pour un fonds de développement de l'industrie touristique, la MRC du Fjord.

On insiste sur cet angle-là, puisque c'est une façon d'améliorer les entrées d'argent dans la région.

225 On pourrait améliorer les niveaux d'infrastructures comme les bibliothèques par exemple, croyez bien que c'est probablement une priorité régionale à d'autres niveaux mais ce genre de revenu là qui vient de nos ressources naturelles, nous, on apprécierait, et d'ailleurs ça a été fait au Saguenay comme à Maria-Chapdelaine, que ça accentue notre avantage comparatif, sur l'industriel à Maria-Chapdelaine, sur l'aspect touristique sur la zone du Fjord, qui nous
230 permettent de ramener encore plus d'argent chez nous.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

235 Donc, vous vous référez au développement économique.

PAR M. ROGER BOIVIN:

240 Oui, oui, c'est le mot économique qu'aurait peut-être dû ajouter, effectivement. C'est vrai que c'est ambigu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Berraja.

245 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente. Merci monsieur Boivin et madame Muirhead pour votre présentation.

250 Si vous permettez, je reviens à la question de l'emploi, et madame Muirhead avait cité cent trente-trois (133) emplois, est-ce qu'elle pourrait nous préciser, est-ce que ce sont des emplois permanents; si oui, sur quelle période.

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

255 On dit "années-personne" entre soixante-dix (70) et cent trente-trois (133) années-personne, pour la construction, la réalisation du projet.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

260 De combien, la durée?

PAR M. ROGER BOIVIN:

265 C'est dix-huit (18) mois, la durée des travaux.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

270 Seize (16) mois.

Vous pensez que ça va avoir des retombées significatives pour la région?

PAR M. ROGER BOIVIN:

275 C'est ce qui est prévu, d'après les études mêmes d'Hydro-Québec.

Mais nous, notre objectif, c'est de battre ce chiffre-là, croyez-le bien. Et on va se mettre là-dessus.

280 **PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:**

Tout est important pour nous.

PAR M. ROGER BOIVIN:

285

À l'Alcan, on a pu augmenter de quarante pour cent (40 %) les retombées, par rapport à ce qui était prévu, pour un contrat évidemment d'une envergure exceptionnelle, avec une excellente collaboration.

290 On ne doute pas qu'Hydro-Québec aura une excellente collaboration. Mais ça, c'est les estimés de départ.

On sait qu'à SM-3, ils ont soixante-trois pour cent (63 %) de retombées, sur la Côte-Nord, c'est quand même assez élevé. C'est notre objectif, on est dans ces eaux-là, sans jeu de mots.

295

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

Mais vous savez, si le gouvernement a donné des avantages aux régions-ressources, je pense qu'Hydro-Québec peut aussi donner des avantages aux régions-ressources.

300

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame.

305

Concernant le comité de maximisation, est-ce que vous pouvez nous éclairer à ce propos, concernant sa composition, son fonctionnement, son mandat, ses budgets et puis ses activités?

310 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

Alors, plus particulièrement celui-ci s'est formé sous l'égide du CRCDD qui en assume les coûts. Les participants, genre institutionnel comme Hydro-Québec, assument leurs coûts personnels.

315

Cependant, ce sont bien sûr des mandats qui sont donnés dans le respect de toutes les lois et toutes les pratiques commerciales des sociétés en présence, dont Alcan ou ici Hydro-Québec.

320

Bien sûr qu'Hydro-Québec a une politique d'achat, etc., mais à plusieurs reprises, on a constaté, prenez des livraisons, faire livrer des produits à Montréal ou dans la région Montmorency, par exemple, dans l'Est du Québec, c'est dans la région de Québec pour la livraison, ça peut causer toutes sortes de problèmes aux entreprises.

325

Les dépôts de soumissions, où doit-on déposer les soumissions. Normalement, il est prévu que ça peut être dans les régions comme Québec. Pour nous, pour certaines entreprises de petite taille, se rendre à Québec pour un "bill", pour une soumission potentielle, ça peut être complexe. Alors avoir un dépôt de soumissions au Lac-Saint-Jean-Saguenay, ça peut être des éléments facilitants.

330

Ça demande des changements de la part d'Hydro-Québec, à ce moment-là la personne qui est au comité, parce que dans le comité, il y a des gens d'Hydro-Québec, du CRCDD, des CLD, alors les gens d'Hydro-Québec font rapport à leurs instances et demandent la permission de modifier la procédure interne. C'est dans ce sens-là.

335

Il y a la grosseur des lots, parce que vous savez, on a des entreprises de construction de X grandeur, on voudrait les avoir encore plus grandes, mais bon, si on fait un lot de soixante-dix millions (70 M\$), vous comprendrez que j'ai peu de compagnies qui ont les marges de crédit pour supporter ça.

340

Si on peut segmenter, tout en respectant bien sûr la suite des événements dans un chantier, les lots autour de quatre (4 M\$) ou cinq millions (5 M\$), on vient d'élargir notablement la capacité de la région de proposer une offre pour quatre-cinq millions (4 M\$-5 M\$).

345

À soixante-dix millions (70 M\$), je n'en ai pas une firme qui peut le faire. Alors c'est ce genre d'accommodement là.

Bien sûr que c'est pas dans les pratiques d'Hydro-Québec toujours, mais ils reçoivent ça et ils font rapport.

350

Il y a aussi toute la divulgation des appels d'offres, s'assurer que le réseau des CLD soit bien au courant de ça, pour qu'on puisse le donner à toutes les entreprises qui pourraient, bien sûr, soumissionner sur les lots. C'est ce genre d'approche là.

355

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Est-ce que ça a donné des résultats dans d'autres projets?

360

PAR M. ROGER BOIVIN:

Dans celui-ci?

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

365

Dans d'autres.

PAR M. ROGER BOIVIN:

370

Dans la douzième ligne, oui.

375

D'ailleurs, Hydro-Québec a utilisé la douzième ligne, étant une ligne de transport, la douzième ligne de transport à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) entre la Baie James et le Québec de base, qui passait par Roberval en particulier, et lors de la construction de cette ligne-là, il s'est formé un comité régional avec Hydro, et plusieurs des techniques qui ont été développées là, des approches, des accommodements, ont été utilisés par Hydro-Québec à SM-3, lors du projet SM-3. Alors ça donne des résultats, oui.

380

Parce que souvent, vous savez, un géant comme Hydro-Québec, qui est rendu à quoi, onze milliards (11 MM\$) de chiffres d'affaires, c'est une grande réussite québécoise, elle a pas toujours cette perspective-là de penser à casser ses lots, parce que l'efficacité économique peut être à cent millions (100 M\$) du lot. C'est plus facile pour eux.

385

Alors quand on leur signale que nos entreprises pourraient soumissionner si le lot est à cinq millions (5 M\$), bien souvent, c'est sans coût pour eux, bien oui, on pourrait le faire. Ça nous a pas été demandé, ou des choses comme ça.

390

Ils ont pas des pratiques centrées toujours sur les régions, pas toujours. C'est quand même pas incarné, Hydro-Québec, c'est une société du Québec qui a grandi ici, mais ce sont souvent plus des oublis ou des normes mur à mur qui ont des objectifs d'équité au départ, mais qui peuvent arriver par créer des effets pervers qui sont pas nécessairement voulus par les dirigeants de la société ou même ses gestionnaires.

395 Toujours dans le respect, bien sûr, du meilleur coût, parce qu'on est Québécois aussi, on veut pas que ce barrage-là coûte cent millions (100 M\$) juste parce qu'il est fait par des Bleuets ou des gens du Saguenay. On vit au Québec aussi.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

400 Une dernière question. Si je me réfère à l'intervention de madame Muirhead au début, que l'appui du CLD est conditionnel bien sûr aux retombées économiques du projet, et surtout l'acceptation du milieu, l'acceptation sociale, et aussi le respect de l'environnement et de la faune, or le comité de maximisation, pourquoi vous mettez pas aussi la minimisation des impacts environnementaux?

405 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

Bon, on peut le lire, si vous voulez, c'est implicite disons.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

410 Vous pensez?

PAR M. ROGER BOIVIN:

415 Bien, une de nos conditions, il doit être respectueux de l'environnement et de la faune, donc implicitement, c'est d'avoir les impacts les plus faibles possibles dans les coûts économiques que nous connaissons, avec les technologies qui vont être utilisées là.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

420 Mais pour donner un mandat très clair au comité?

PAR M. ROGER BOIVIN:

425 Peut-être, madame la Présidente, le comité de maximisation des retombées, lui aura comme mandat de maximiser les retombées.

430 L'aspect environnemental, enfin quant à nous, on y croit, on est Québécois encore une fois, mais on n'est pas des spécialistes de cet angle-là. On préférerait que des gens plus avisés que nous puissent être, je sais pas si on peut dire chien de garde, mais enfin aviseurs, si Hydro-Québec a besoin d'aviseurs.

Mais enfin, c'est pas cet angle-là sur lequel nous, on peut apporter une expertise.

435 Le comité de maximisation, quant à nous, nous, l'expertise qu'on peut apporter, c'est de maximiser la capacité de construire ces ouvrages-là dans les règles de l'art, mais par des Bleuets au maximum.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

440

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

445

J'avais un dernier point. Vous parlez d'acceptation sociale, vous dites acceptation sociale la plus large possible, vous pouvez la définir parce que vous savez qu'il y a des groupes qui ont des réserves sérieuses par rapport à ce projet-là.

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

450

Sans doute, je pense que pour nous l'environnement, le respect de l'environnement est extrêmement important, sauf qu'il peut se réaliser des projets, en ayant le moins d'impacts négatifs possibles.

455

Je pense qu'Hydro-Québec est assez sensible aussi à l'environnement, alors c'est dans ce sens-là.

460

Et comme on soulignait, la faune pour nous est extrêmement importante, vous savez que chez nous, on a quand même un saumon d'eau douce, qui est la ouananiche, alors vous allez sûrement en entendre parler si vous n'en avez pas entendu parler encore. Alors pour tenter qu'il y ait le moins de dommages possibles pour cette faune.

PAR LA PRÉSIDENTE:

465

Quand vous regardez le développement économique de la région, là ici, on a devant nous un projet qui est hydroélectrique, mais vous, vous devez avoir des réunions de concertation par rapport aux orientations et aux objectifs, est-ce que vous examinez par exemple d'autres aspects, comme on a entendu parler beaucoup du développement du tourisme dans la région, est-ce que vous examinez si finalement l'appui à un projet peut contrevenir finalement à vos objectifs par rapport à un autre secteur de développement économique?

470

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

475

Évidemment, là on discute du projet du détournement de la Manouane, lorsqu'il y aura des projets qui vont nous toucher peut-être de plus près, à ce moment-là on pourra débattre de l'aspect touristique.

480 En ce qui nous concerne, nous, les effets sont peut-être moins dommageables. Mais il y a d'autres projets aussi qui s'en viennent, on sait que le gouvernement du Québec a quand même reconnu plusieurs rivières, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y en a quand même plusieurs, et à ce moment-là, on sera peut-être en mesure de défendre plus spécifiquement le niveau, l'aspect touristique de ces investissements.

485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez, chez vous, fait une réflexion par rapport au développement touristique du Lac-Saint-Jean et disons les créneaux qui seraient appuyés financièrement, ou par exemple vous parlez de quelque chose qui peut être envoyé au comité de maximisation, est-ce qu'il y a une réflexion au niveau du tourisme?

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

495 Est-ce que vous voulez dire au niveau des priorités du comité de maximisation?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

500 **PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:**

Non, en ce qui me concerne, on n'a pas à date, j'ai pas entendu cette information-là, que vous me soulevez là.

505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et non plus au niveau de l'Association?

510 **PAR M. ROGER BOIVIN:**

Cependant, madame Muirhead, au niveau du tourisme plus particulièrement, certains CLD sont chargés du tourisme. Celui du Fjord ne l'est pas, il y a des organisations autonomes.

515 Le Lac-Saint-Jean, les centres locaux de développement assument le mandat touristique, peut-être pour une question technique.

Cependant, quant aux revenus de la SOCOM qui iront au Saguenay pour l'aspect touristique, le choix de la MRC du Fjord est d'aller en promotion touristique, promotion de l'offre internationale touristique, parce qu'on a un atout particulier au Saguenay, tout le monde est un peu particulier, mais notre atout plus spécifique est notre fjord, et on pense que le tourisme relié au fjord, les grands espaces, pourrait être mieux connu de clientèles européennes particulièrement ou nord-américaine. Et c'est sous cet angle-là qu'on va le travailler.

Pour ce qui est de la promotion du tourisme au Saguenay, ou même des activités touristiques du Saguenay, ce projet-là n'aurait pas d'impact majeur, quant à nous.

525

Le seul impact possible, c'est peut-être sur la ouananiche ou le taux de reproduction de la ouananiche, mais le Saguenay n'a pas de ouananiche, pour des raisons de seuil de barrages. Elles sont au Lac-Saint-Jean.

530

Mais je crois qu'il y a des mesures de mitigation prévues au projet, reliées à ces questions-là, pour minimiser les impacts sur les frayères ou ces questions-là, ou lors des étiages ou ces questions-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

535

D'accord.

Alors je vous remercie beaucoup, madame Muirhead et monsieur Boivin, de votre présentation.

540

PAR Mme CÉLINE MUIRHEAD:

Merci madame la Présidente, merci messieurs.

545

PAR M. ROGER BOIVIN:

Bon mandat!

PAR LA PRÉSIDENTE:

550

Merci.

555

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK

560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous allons inviter maintenant la Fédération québécoise du canot et du kayak, s'il vous plaît.

565

PAR M. NICOLAS ROY:

Bonsoir, mon nom est Nicolas Roy, représentant de la Fédération québécoise du canot et du kayak.

570

Alors je ne lirai pas ici le mémoire qu'on a présenté, je crois qu'il a déjà été lu. Je vais faire peut-être un résumé des points importants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

575

Oui, s'il vous plaît, allez-y.

PAR M. NICOLAS ROY:

580

Alors il est important de savoir que le canotage est un moyen de transport séculaire, qui permet un très bon contact avec la nature et qui permet de s'imprégner de paysages magnifiques qu'on a dans le Nord québécois, et un peu partout au Québec.

585

C'est une activité pour laquelle l'engouement est à la hausse, et qui permet le développement d'attitudes positives et respectueuses de l'environnement à travers la population, et même à travers la population mondiale, puisqu'on sait que c'est un tourisme international qu'on a ici, maintenant.

590

Pour ce faire, on a besoin de parcours à l'état naturel, sur lesquels il y a pas de barrage, il y a rien qui empêche je dirais la beauté naturelle de prévaloir.

595

Pour ce qui est du parcours canotable de la Manouane, présentement, la Manouane fait partie d'un parcours canotable de cinq cents kilomètres (500 km) qui va disparaître complètement si le projet est mis en œuvre.

Déjà, il y a eu une amputation, dans les années quarante-cinquante, et ça a diminué de beaucoup le parcours canotable, mais il est encore reconnu et il est encore accessible.

600

Les soixante (60) derniers kilomètres sont les plus fréquentés et c'est ceux que les gens connaissent le plus. Et vu, je dirais, le niveau de l'eau qui est déjà très bas, puisque la rivière est très peu profonde, une diminution du débit, on parle du tiers je crois à l'embouchure, de soixante-six (66 m³/s) à trente-trois mètres cubes-seconde (33 m³/s), empêcherait le passage.

605

Du côté économique et culturel, bon, côté culturel, peut-être on sait que c'est un contact intime avec la nature que de pagayer dans un endroit sauvage, les cours d'eau naturels donnent une image très naturelle, indomptée, sauvage, et donnent un goût d'aventure aussi au Québec, et c'est ce qui fait ses grands espaces et son image de grands espaces vierges encore.

610

D'ailleurs, pas plus tard qu'hier, j'ai eu deux (2) Portugais qui sont venus au Québec, ils sont présentement aux États-Unis, ils ont toujours rêvé de venir au Canada pour les espaces

vierges, je les ai amenés sur le fjord en kayak de mer, et ils me parlaient que c'était très bien, ils ont adoré leur expérience. Il y avait personne sur le fjord d'ailleurs, c'est encore tôt en saison.

615 Donc aussi, la rivière présentement est exploitée par deux (2) entreprises récréotouristiques, je crois qu'il y a une entreprise, c'est Québec Hors-Circuit, qui fait des parcours sur la rivière.

620 Bon, pour ce qui est de l'impact esthétique des barrages, Hydro-Québec dit que même le barrage ou en fait le détournement n'empêcherait pas la revégétalisation des berges, pour nous, les canoteurs, en fait la revégétalisation des berges par des arbustes c'est une nuisance totale, parce que ça permet pas de marcher sur le bord de la rivière et d'être très très attirant d'aller s'empêtrer dans des arbustes qui sont souvent très touffus.

625 Les barrages et les épis, bon, les seuils déversoirs, etc, c'est aussi des choses qui sont non naturelles, qui sont pas très jolies. C'est pas ce qu'on veut voir, lorsqu'on veut faire du kayak ou en fait du canot.

630 Bon, pour ce qui est de la demande énergétique, la Fédération québécoise de canot et de kayak ne croit pas qu'Hydro-Québec a fait les preuves que la demande énergétique était à la hausse suffisamment pour contraindre Hydro-Québec à faire des barrages sur la Manouane, ou encore à détourner la Manouane.

635 Il est sûr qu'on ne pourra jamais fournir les États-Unis, c'est une demande qui est trop grande, même si on harnachait toutes les rivières du Québec, je crois pas que ce soit possible.

640 Et puis bon, on nous fait miroiter peut-être la réduction des gaz à effet de serre, pour nous, en étant pas capable de fournir l'Amérique en entier, la réduction des gaz à effet de serre, c'est plus une question de marketing de la part d'Hydro-Québec qu'autre chose, parce que ça se peut pas, c'est une goutte d'eau dans l'océan, que d'essayer de réduire ces gaz-là.

Il faut noter aussi qu'Hydro-Québec pollue aussi le paysage et aussi je dirais par les emprises de lignes de transmission.

645 Ainsi donc, on croit qu'il est nécessaire de conserver les parcours naturels dans chaque région. La qualité de vie des générations futures est importante à nos yeux, et on croit que c'est nécessaire, et qu'il faut investir plutôt dans l'efficacité énergétique et dans les comportements responsables des citoyens, plutôt que d'essayer de combler la demande.

650 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Roy.

655 Vous parlez que la rivière s'engouffre dans une chute de près de quatre-vingt mètres (80 m), c'est quatre-vingt mètres (80 m) de longueur, de largeur? C'est sûrement pas une hauteur de chute.

PAR M. NICOLAS ROY:

660

C'est probablement un dénivelé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

665

Un dénivelé.

PAR M. NICOLAS ROY:

670

C'est une très bonne question.

En fait, je connais très peu la rivière Manouane, je suis ici en tant que représentant de la Fédération québécoise. Les questions vont être transmises, si je peux pas répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675

Oui, d'accord. Vous pourriez nous préciser ça, s'il vous plaît.

PAR M. NICOLAS ROY:

680

Oui, je peux pas préciser présentement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

685

On aimerait avoir quand même un portrait de combien de gens visitent la Manouane; est-ce que vous avez des données sur ça?

Parce que, bon, vous dites, c'est surtout la partie aval, après le lac Duhamel, je sais pas si vous avez une idée, qui la fait en canot, qui la fait en kayak?

690

PAR M. NICOLAS ROY:

Il est possible de trouver des gens qui ont fait la rivière en canot, c'est certain; il y a des entreprises qui la font aussi en canot.

695

Par contre, il y a pas de données de fréquentation chiffrées. Je sais qu'on est friand de chiffres souvent. Parce que tout simplement, les gens qui se rendent dans des endroits comme ça, quand ils le trouvent beau, ils le disent à leurs amis, ils vont pas publiciser parce qu'ils

veulent que l'endroit reste naturel. C'est souvent des gens qui laissent pas de traces. Et ils veulent pas que les gens y aillent.

700

Donc c'est très dur de chiffrer. Plus le parcours est beau, je dirais, moins les gens en parlent. C'est souvent ce qui arrive dans des endroits comme ça, surtout pour les difficultés d'organisation que ça représente pour s'y rendre. Ils vont pas se vanter qu'ils sont allés là, ils vont être très fiers mais sans le publiciser.

705

Donc il y a pas de données. Les seules données qu'on peut trouver à cet effet sont des données des rivières qui sont enchâssées dans des parcs ou dans des réserves fauniques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

710

On nous a dit que c'était une rivière qui avait un parcours de longue durée, j'aimerais que vous nous expliquiez la différence entre les gens qui font du canot et qui font du kayak; j'imagine que les gens qui font du kayak font pas des parcours de longue durée.

715

Pourriez-vous nous éclairer un petit peu sur la différence des deux (2) genres?

PAR M. NICOLAS ROY:

720

Je dirais que du point de vue du canot, il y a du canot de courte durée, c'est des gens qui vont faire des excursions, des randonnées d'une journée, deux (2) jours durant une fin de semaine.

Une longue durée, on pourrait parler de plusieurs jours, avec coucher.

725

Maintenant, c'est sûr que sur la Manouane, c'est une durée plutôt longue, c'est pas des gens qui vont aller là une fin de semaine, parce que ça prend une journée s'y rendre. Donc c'est plutôt des excursions qui vont avoir lieu durant l'été, plus longtemps. C'est assez loin.

730

Du point de vue du kayak, moi, je connais bien le kayak de mer, c'est une embarcation qui est conçue pour la longue durée. Par contre dans le Nord, les gens sont pas très friands d'aller se promener en kayak de mer loin en forêt. Ils vont plutôt aller sur la mer ou en bordure des grands lacs et des rivières qui sont plus grandes.

735

Il y a je dirais peut-être une minime, une infime partie des kayakistes d'eaux vives qui vont aller en camping, parce qu'il y a très peu de matériel qui peut entrer dans les kayaks d'eaux vives. C'est ce que je peux dire à ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740

Donc la Manouane pourrait être les deux (2); c'est surtout une rivière de canot, mais il pourrait y avoir...

PAR M. NICOLAS ROY:

745 Si ça passe en canot, ça passe en kayak de mer. C'est une avenue qui a peut-être pas été exploitée, mais en fait, le tirant d'eau est le même, approximativement la manœuvrabilité, approximativement, est la même aussi.

750 La seule différence, entre un kayak et un canot, grossièrement, c'est que le kayak est ponté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

755 Et pour vous, la profondeur, c'est de combien que vous avez besoin?

PAR M. NICOLAS ROY:

760 Bien, environ trente centimètres (30 cm) pour le canot et soixante centimètres (60 cm) pour la pagaie.

765 Mais aussi, il y a une question de débit aussi, dans tout ça. Une rivière peu profonde ou de bonne profondeur, sans débit, qui a pas de courant, est pas très attrayante non plus; aussi bien aller pagayer sur un lac.

770 À ce moment-là, il y a une question je dirais d'émotion qu'on va retirer de ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

775 Donc, vous avez besoin d'un minimum de quatre-vingt-dix centimètres (90 cm), c'est ça?

PAR M. NICOLAS ROY:

780 Non, soixante centimètres (60 cm).

PAR LA PRÉSIDENTE:

785 Soixante centimètres (60 cm) serait suffisant?

PAR M. NICOLAS ROY:

C'est ce dont on parle.

790 En fait, c'est un peu difficile à dire, parce qu'il peut y avoir soixante centimètres (60 cm) mais les portages, aussi, vont se multiplier. Ça peut être une très belle rivière avec des portages

trop longs, qui la rende moins attrayante, des portages trop difficiles, ou des cordelles, on tire les canots avec des cordes, on laisse descendre les rapides et ensuite, on va les rejoindre. Donc ça peut rendre le parcours très peu attrayant, aussi.

790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Monsieur Dufour.

795

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui, merci madame la Présidente.

800

J'aimerais revenir sur le parcours, le grand circuit de cinq cents kilomètres (500 km). Est-ce qu'il y en a beaucoup au Québec, de ces grands circuits?

PAR M. NICOLAS ROY:

805

Il y en a probablement très peu. Je peux pas répondre à cette question-là, mais il y en a probablement très peu, à ma connaissance.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

810

Est-ce que vous avez une connaissance, selon votre connaissance, je veux pas – vous êtes de quelle région?

815

PAR M. NICOLAS ROY:

Du Saguenay.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

820

Est-ce que l'Ashuapmushuan, la Mistassini, la Mistassibi, par rapport à la Manouane, qu'est-ce que c'est sur le plan de votre Fédération, en ce qui concerne votre Fédération, comment vous voyez ça?

825

PAR M. NICOLAS ROY:

Je dirais, les trois (3) rivières précédentes sont plus fréquentées parce que plus connues et plus accessibles aussi, à ce que je croirais.

830 Mais pour la Fédération, tous les parcours ont une grande valeur, surtout les parcours de longue durée. Un parcours de cinq cents kilomètres (500 km), c'est imposant.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

835 Mais vous avez jamais fait le parcours?

PAR M. NICOLAS ROY:

J'ai malheureusement jamais fait le parcours.

840

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

845

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

850

Merci madame la Présidente.

Si je reviens à la question de madame la Présidente, c'est concernant ce que vous appelez, à la page 14, la flottaison d'un canot, si j'ai bien compris, vous avez dit soixante centimètres (60 cm); c'est ça?

855

PAR M. NICOLAS ROY:

860

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Est-ce que c'est chargé ou non chargé?

865

PAR M. NICOLAS ROY:

C'est la longueur de la pale, de la pagaie.

870

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Ça, c'est la pale. Mais pour le canot avec deux (2) personnes, combien ça prendrait?

PAR M. NICOLAS ROY:

875

C'est moins de soixante centimètres (60 cm).

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

880

Moins de soixante centimètres (60 cm)?

PAR M. NICOLAS ROY:

885

Mais en tout temps, si la pale ou la pagaie frappe le fond, c'est qu'il y a pas assez d'eau.

Ça peut arriver sur de courtes distances peut-être mais lorsque ça frappe le fond, il y a pas assez pour faire le mouvement, donc tout simplement, on peut pas pagayer sur le parcours.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

890

Ça, c'est pour la pale.

PAR M. NICOLAS ROY:

895

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

900

Et pour l'embarcation?

PAR M. NICOLAS ROY:

L'embarcation va moins profondément dans l'eau que la pale.

905

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Combien?

PAR M. NICOLAS ROY:

910

On parle de trente centimètres (30 cm), je suis pas spécialiste du canot malheureusement, mais trente centimètres (30 cm), c'est vraiment au maximum, lorsque deux (2) personnes sont à bord et que le canot est lourdement chargé.

915

Mais soixante centimètres (60 cm), c'est en tout temps.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Au total, soixante centimètres (60 cm)?

920

PAR M. NICOLAS ROY:

Oui.

925

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Quand vous parlez d'embarcations sportives, C1 et C2, pourriez-vous nous renseigner sur leurs caractéristiques, leur tirant d'eau?

930

PAR M. NICOLAS ROY:

Malheureusement non. Le C1 et le C2 sont des embarcations qui sont habituellement ou pontées ou munies de ballons remplis d'air à l'intérieur.

935

Le C1, c'est un canot où le canoteur est au milieu, au centre du canot, c'est plus sportif parce qu'il est permis, je dirais, de s'aventurer dans des rapides de niveau plus élevé, donc des rapides plus forts qu'un canot de randonnée.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

940

Une autre question, c'est dans la caractérisation des rapides, et vous donnez la cote R1 et R2, qu'est-ce que ça signifie?

PAR M. NICOLAS ROY:

945

Très personnellement, j'ai pas d'expérience des rapides, R1, c'est un faible rapide; R2, c'est un rapide un peu plus fort.

Et je crois qu'en canot, à R4, il y a personne qui s'aventure vraiment là-dedans.

950

Et en kayak de rivière, à R6, c'est encore possible mais plus haut que ça, c'est tenter l'impossible. On parle d'une grosse rivière, un gros rapide ou une chute.

Mais on pourra fournir des précisions à cet effet.

955

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

À la page 4, vous parlez d'un parcours canotable.

960

Quels sont les critères pour que le parcours soit canotable?

PAR M. NICOLAS ROY:

Je crois que les critères sont vastes et difficiles à définir.

965

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Principaux.

970

PAR M. NICOLAS ROY:

Les principaux, je crois que je vais préférer ne pas répondre et laisser la réponse à l'addenda du mémoire.

975

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci beaucoup. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

980

Dans les informations qu'on aimerait que vous nous donniez dans l'addenda du mémoire, on aimerait avoir une vue d'ensemble par rapport à la Manouane, la relativité par rapport aux autres cours d'eau que vous utilisez surtout au Lac-Saint-Jean.

985

Est-ce qu'elle est unique, peut-être qu'elle est pas fréquentée autant parce que, comme vous dites, elle est pas connue, alors mis à part cet élément-là, quand vous regardez les rivières qui sont disponibles ici, on aimerait ça qu'elle soit située par rapport aux autres cours d'eau, s'il vous plaît.

990

PAR M. NICOLAS ROY:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

995

Merci beaucoup.

Oui, monsieur Berraja.

1000

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame la Présidente.

1005 J'ai omis de vous demander, concernant les caractéristiques, concernant l'embarcation à
moteur, parce que jusqu'à maintenant, on a parlé kayak et surtout canot, et quelles seraient les
caractéristiques pour que ça puisse être navigable?

PAR M. NICOLAS ROY:

1010 À moteur?

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1015 Pour une embarcation à moteur.

PAR M. NICOLAS ROY:

1020 Je crois que c'est pas dans le mandat de la Fédération de canot et kayak de considérer
un canot motorisé. Alors à ce moment-là, nous on préfère les sports non motorisés, on est
même contre en fait l'utilisation motorisée; ou du moins, on préférerait la restreindre.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1025 Et vous, vous avez des informations à nous donner concernant le tirant d'eau et puis...

PAR M. NICOLAS ROY:

Pas dans le cas d'une embarcation à moteur, non. C'est assez faible normalement.

1030 Personnellement, j'ai déjà utilisé un canot à moteur, c'est sûr, c'est relativement faible,
mais je parlerais d'un bon cinquante centimètres (50 cm) d'eau, facilement.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1035 Minimatement?

PAR M. NICOLAS ROY:

1040 Minimal. Parce que si on accroche, on risque de briser pour une valeur un peu plus
grande, à cause du moteur.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1045 Merci beaucoup. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Roy de votre participation.

1050

MRC FJORD-DU-SAGUENAY

PAR LA PRÉSIDENTE:

1055

J'inviterais maintenant la MRC Fjord-du-Saguenay, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur.

1060

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

Mon nom est Ermée Lavoie, maire de Petit-Saguenay et représentant de la MRC du Fjord.

1065

En tant normal, ça devrait être le préfet, mais il m'a joué un tour, il a dit, à soir c'est toi qui vas là. Ça fait que bonsoir à tous.

LECTURE DU MÉMOIRE

1070

Et ça termine la présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1075

Merci, monsieur le maire.

On a des questions à vous poser. On a posé les mêmes questions aujourd'hui, cet après-midi c'est-à-dire, à la MRC Maria-Chapdelaine, vous dites que les dirigeants de la SOCOM gardent leur liberté d'expression en cas de désaccord sur tout point d'intérêt public.

1080

Ce qu'on en comprend, nous, de la SOCOM, c'est que la SOCOM d'abord n'a pas de conseil d'administration et que les MRC sont les commanditaires et non le commandité qui assure la gestion de la SOCOM.

1085

Alors j'aimerais savoir comment, vous en avez sûrement parlé entre vous, comment vous allez exercer ce droit d'expression en cas de désaccord.

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1090

Bon, entre parenthèses, c'est sûr qu'entre nous, on n'a pas fait de grandes discussions sur des choses techniques et autres, mais c'est sûr que ça va venir par après.

Parce que ça, ça a pas été préparé par moi, ça a été préparé par mon secrétaire qui n'est pas là ce soir, mais qui devrait être là.

1095

Donc ce qu'on pense, ce que vous dites là, dans l'expression, c'est qu'en temps normal, étant donné qu'on va être quand même impliqué dans le processus, s'il y a des choses qui ne correspondent pas aux objectifs qui ont été tracés au départ, bien, je pense qu'on va s'organiser pour le faire savoir à Hydro-Québec, étant donné qu'on va, en temps normal, en tout cas si tout fonctionne comme ça devrait l'être, on va être comme actionnaire minoritaire de ce projet-là.

1100

On sait que c'est, pour nous autres, un point d'économie important, et on veut être quand même un peu critique dans ce projet-là.

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce que nous, ce qu'on regardait cet après-midi, c'était au niveau entre autres du suivi environnemental, si des gens du milieu qui veulent insister de faire un suivi plus long ou d'avoir des mesures d'atténuation qui avaient pas été prévues, c'est sûr que les montants, à ce moment-là, qui ont été réservés pour ce suivi-là vont être obligés d'être augmentés.

1110

Alors il y a une clause, dans l'entente cadre, qui dit qu'il y a des choses qui peuvent être renégociées après le décret sur le projet, mais si par exemple, dans deux (2) ans ou trois (3) ans, il y a des points importants qui ressortent, on essaie de voir jusqu'où les MRC, finalement, vont pousser pour se faire entendre.

1115

Vous dites que vous voulez une liberté d'expression, mais on voudrait savoir comment vous la voyez, vous, cette liberté d'expression. C'était dans ce sens-là, ma question.

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1120

Dans ce sens-là, bien disons que là, c'est sûr qu'en temps et lieu, on va analyser. On n'a pas discuté entre nous autres de la façon de le faire.

Pour nous autres, avec la négociation qu'il y a eue avec la SOCOM, avec les représentants d'Hydro-Québec, on s'est entendu sur certains éléments, et pour nous, je pense qu'en cours de route, il va être possible de négocier ça et de faire, à supposer qu'on trouve que c'est pas logique, des choses qui ne sont pas logiques et qui ne sont pas selon les objectifs, à ce moment-là, bien, on va sûrement s'organiser pour avoir un mécanisme pour être capable d'aller consulter et d'avoir une analyse pour dire à Hydro-Québec, bon, on voit qu'il y a des choses qui sont pas correctes.

1130

Et à ce moment-là, on va faire les ajustements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

Merci.

Monsieur Berraja.

1140 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente.

1145 Concernant les raisons pour lesquelles vous avez adhéré à ce partenariat financier, alors le dernier paragraphe, vous dites que le projet de dérivation de la rivière Manouane permettra de maximiser les installations actuelles d'Hydro-Québec et d'éviter la construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques.

Pourriez-vous nous préciser où, et nous donner des précisions?

1150

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

Moi, j'ai pas d'endroit à vous donner où, mais c'est dans un ensemble général.

1155

C'est-à-dire que si – en tout cas, c'est ce que c'est que nous autres, on a reçu quand même les représentants d'Hydro-Québec, ce qu'on nous a expliqué, c'est qu'à ce moment-là, au lieu de créer d'autres barrages, mais là je peux pas vous dire où, ça peut être n'importe où, mais où ça peut être permis, à ce moment-là, si on est capable de maximiser les barrages déjà existants, les infrastructures déjà existantes, à ce moment-là, bien, ça va être moins coûteux.

1160

C'est sûr qu'une dérivation de rivière, j'imagine que ça coûte moins cher que construire un barrage.

1165

En tout cas nous autres, dans les explications qu'on nous avait données, c'est un peu dans ce sens-là. Je suis pas un expert de toute la balistique au sujet des barrages, mais c'est ce qu'on nous a expliqué.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1170

Une dernière précision, c'est concernant l'avant-dernière ligne, où vous précisez des retombées, la création d'emplois qui en découlerait.

Or je pense, d'après l'accord, il y a des suivis, puis tous les contrats de sous-traitance sont tenus par Hydro-Québec.

1175

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

C'est pas de ça qu'on parle du tout, là. On parle de retombées, parce que la MRC, disons, on a reçu un trois cent cinquante mille (350 000 \$) l'an passé, OK, bon ça, ça a

1180 commencé, c'est sûr pour nous autres c'est intéressant parce que c'est certain qu'Hydro-
Québec, eux autres, vont mettre des petits bonbons pour nous faire accepter. Sauf que l'objectif
est important.

1185 Mais ce qu'on dit, nous autres, c'est que dans le futur, on va avoir des retombées des
barrages, pas des barrages, mais étant donné qu'il va y avoir des dérivation, eux autres vont
faire de l'argent, et le "cash" va sonner, et l'argent qu'on va retirer de cette partie-là, nous, on va
l'investir dans le milieu pour créer des emplois.

1190 C'est pas pour faire la dérivation; la dérivation, nous autres, on n'a pas affaire là-dedans.
Mais c'est simplement les conséquences de cette entente qui va faire qu'on va recevoir des
montants d'argent et ces montants-là, à supposer qu'on reçoit deux cent mille (200 000 \$) par
année, nous, c'est extrêmement important.

1195 Les gens nous demandent tout le temps, bon, qu'est-ce que vous allez faire pour
l'emploi, tout le monde quitte, tout le monde quitte, etc., nos jeunes partent, et j'en sais quelque
chose parce que j'en ai quatre (4) qui sont partis, on dit, on veut essayer de trouver des moyens.

1200 Et les moyens, nous autres, c'est ça, ça prend de l'argent. Et la SOCOM, pour nous
autres, c'est sûr, c'est le moyen pour nous, un des moyens en tout cas pour être capable de
réinvestir cet argent-là.

1205 On veut pas prendre cet argent-là et le tirer n'importe où, on va se mettre des critères
pour dire, l'argent qu'on va recevoir, à supposer mettons, c'est hypothétique, trois cent mille
(300 000 \$) par année, cet argent-là, on le prend et on fait de la création d'emplois bruts avec ça.
C'est ça qu'on veut dire.

1210 Et non pas la dérivation. On sait que ça, c'est des contrats donnés, et on n'a pas à jouter
là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1215 Merci beaucoup. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215 Vous avez reçu l'an dernier, dans le cadre du montant en fait qui était alloué à chaque
MRC par Hydro-Québec, pour le développement social et économique, vous avez reçu trois cent
mille quelque chose.

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1220 Trois cent cinquante (350 000 \$), oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225 Finalement, vous avez aussi reçu des montants, on en a parlé cet après-midi, pour vous aider à comprendre tout ce cheminement-là, au niveau de l'expertise que vous aviez besoin, au niveau des avocats, etc.

1230 Est-ce que vous avez déjà élaboré ce serait quoi les montants que vous allez recevoir tous les ans en redevances, ce serait quoi les investissements que vous allez faire?

Parce qu'on a vu entre autres sur un autre projet, où la MRC de la Côte-Nord avait déjà établi tel pourcentage va aller à telle chose, tel pourcentage à telle autre, etc.

1235 Est-ce que vous avez déjà commencé à discuter où est-ce que vous allez investir ces bénéfiques-là que vous allez recevoir?

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1240 Bon, la première question, c'est le plus possible, le plus de montants possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Est-ce que vous savez ce que vous allez recevoir?

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1250 Non, absolument pas. En tout cas nous, en ce qui me concerne, j'ai aucune information pour nous dire, vous allez recevoir deux cent-trois cent-quatre cent mille (200 000 \$-300 000 \$-400 000 \$), je le sais pas.

1255 J'imagine que ça va dépendre un peu des revenus qu'ils vont retirer du surplus de la dérivation.

Vous comprenez, je veux pas exposer qu'en temps normal, ils recevaient cent millions (100 M\$) et là, ils vont recevoir cent cinquante millions (150 M\$) des retombées de cette dérivation-là.

1260 Nous, avec les autres partenaires, ça va être un tel pourcentage, on parlait de cinq cent mille (500 000 \$), quatre cent mille (400 000 \$), mais on le sait pas.

1265 Je pense que même Hydro-Québec serait quand même mal placé, aussi, pour dire, ça va être ça exactement. Donc on ne sait pas le montant qu'on va avoir.

Et pour la deuxième question, moi, s'il s'en est parlé, j'étais pas là, et puis en temps normal, j'ai pas manqué de réunion, mais on n'a pas identifié des secteurs où on va placer cet argent-là.

1270

Nous, on s'est dit, il faut que cet argent revienne un peu dans le milieu où il a été retiré. Donc je prendrai pas ça pour aller payer ma facture de je sais pas quoi, une facture autre que ça.

1275

Mais on veut le réinvestir dans le milieu, donc ça pourrait être des créations d'emplois dans la forêt, dans la remise en condition, etc. Et c'est des emplois comme ça, je pense en tout cas, qu'on veut créer, et ça va être vendu dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280

Je dois vous dire que je suis un peu étonnée de savoir qu'on vous a pas donné, quand même, une fourchette de montant possible au niveau des redevances.

1285

Mais il y avait quand même un autre système qui existait avant, où il y avait, vous vous souvenez, le fameux programme de mise en valeur environnementale, où il y avait un pour cent (1 %) du projet qui allait spécifiquement pour des projets en environnement, en compensation si vous voulez de l'utilisation du territoire, pour les barrages ou autres équipements hydroélectriques.

1290

Ici, vous dites que vous allez le réinvestir pour du développement d'emplois, mais est-ce que vous avez quand même décidé, au niveau de votre MRC, d'en réserver une partie pour finalement faire des projets environnementaux, ou si ça va aller complètement dans du développement économique autre que l'environnement?

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1295

Bon là, je peux pas parler pour la MRC, parce que ça n'a pas été discuté vraiment en profondeur. Ça, je peux être franc avec vous, on n'a pas discuté de ça en profondeur.

1300

Mais j'ai bien l'impression que quand on aura fait l'évaluation, il va falloir mettre des argents, comme vous avez dit, dans le suivi environnemental. Ça, je pense qu'on devra s'obliger à faire ça.

1305

Et puis c'est certain qu'au départ, quand on nous a présenté ça, pour nous, on est là pour la population, et puis on est tellement conscient qu'on a des problèmes d'emploi, etc., on se le fait dire à tous les jours, c'était un bon moyen.

1310

Et je pense qu'on ne négligera pas les autres éléments qui viennent avec ça, autant environnemental. C'est sûr que le jeune monsieur qui est venu tout à l'heure, on a monté ensemble, lui est contre et moi je suis pour, mais tu sais, on n'a pas les mêmes intérêts, vous comprenez.

Et c'est pour ça qu'il va falloir aussi écouter ces gens-là, parce qu'à supposer qu'on nous dit, on fait une dérivation et il n'y aura pas de problème, et on s'aperçoit que ça coupe complètement, c'est une dérivation complète et non pas partielle.

1315

Bien là, je pense qu'il va falloir s'impliquer et dire, un instant, c'est pas ça qu'on s'était entendu avant. Il va falloir être conscient qu'on est quand même des chiens de garde, on parlait de chiens de garde tout à l'heure, mais nous autres, il va falloir être chiens de garde.

1320

Et là, c'est sûr, vous allez dire, on est un peu en conflit d'intérêts, parce qu'on va être actionnaire et en même temps chiens de garde. Mais on est des gens du public, et il va falloir se discipliner pour être conséquent avec nos actes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

D'accord, merci.

Alors merci beaucoup, monsieur le maire, de votre participation.

PAR M. ERMÉE LAVOIE:

1330

Ça me fait plaisir, madame, et bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Bonsoir.

On va prendre une pause de quinze (15) minutes.

1340

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1345

**REPRISE DE LA SÉANCE
RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000**

1350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on reprend nos travaux. Nous avons avec nous maintenant les représentants des Riverains du lac Saint-Jean 2000.

1355 Bonsoir monsieur Tessier. Et vous êtes accompagné de monsieur?

PAR M. CLAUDE DUCHESNE:

Duchesne, Claude.

1360

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1365 **PAR M. LUC TESSIER:**

Alors monsieur Duchesne est le vice-président de notre Corporation.

1370 Tout d'abord, avant de commencer, madame la Présidente, messieurs les Commissaires, quelques points à régler.

1375 Cet après-midi, je suis intervenu comme président du Conseil régional de l'environnement, n'ayez crainte, j'avais l'air peut-être un petit peu moins en capacité de répondre à certaines questions parce que je n'avais pas trempé, c'était notre vice-président, monsieur Bellavance, qui avait été en charge du mémoire avec la direction générale, compte tenu que je savais que je me présenterais au nom des Riverains lac Saint-Jean 2000 ce soir. Premier volet.

1380 Le deuxième volet, c'est que j'aimerais savoir à peu près à quel moment on pourra disposer des textes, non pas des textes des mémoires mais des minutes de cette présentation de ces derniers jours, parce que les questions qui m'ont été posées cet après-midi, pour le Conseil de l'environnement, auxquelles je n'ai pu répondre faute de capacité ou de connaissance, eh bien, je vais m'engager à ce qu'on vous achemine les réponses dès qu'on connaîtra les questions. Parce que moi, j'ai pas eu le temps de les écrire, évidemment.

1385 Alors si on peut me donner quelques indications, quand je pourrai disposer, sur un site probablement, on va vous faire parvenir des réponses écrites aux questions posées cet après-midi, et qui n'ont pas été répondues.

1390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça prend à peu près quatre-cinq (4-5) jours avant d'avoir la transcription sur le site.

PAR M. LUC TESSIER:

1395

Merci.

1400

Donc ce soir, monsieur le Président, monsieur Julien Laberge, qui représente les riverains de Péribonka, m'a demandé, comme secrétaire des Riverains lac Saint-Jean 2000, de même qu'à la vice-présidence, monsieur Claude Duchesne, d'assumer donc les commentaires, parce qu'on a bien intitulé notre dépôt "commentaires" plus qu'un mémoire; évidemment, l'importance n'est pas là mais peut-être que c'est plus des opinions à commenter que vraiment des statistiques ou encore des éléments d'évaluation comme vous avez pu recevoir par d'autres mémoires ces derniers jours.

1405

Donc notre association, je vais me référer au texte, madame la Présidente, membres de la Commission, j'espère que vous en avez copie, j'en ai fourni des copies, alors fondée en avril 90, les Riverains lac Saint-Jean 2000 Inc. est un organisme à but non lucratif qui regroupe plusieurs associations de riverains situées autour du lac Saint-Jean.

1410

Ainsi, nous avons des riverains de Péribonka, de l'Association des propriétaires de Vauvert qui est le secteur également dans la MRC Maria-Chapdelaine, nous avons des gens de l'Association du secteur de Saint-Félicien, Saint-Méthode, près de l'Ashuapmushuan; nous en avons des riverains de Chambord, nous en avons du banc de sable du secteur de Métabetchouan dont je suis. Nous en avons de la Fédération des riverains de Saint-Gédéon également.

1415

Bref, nous faisons le tour du lac, les associations que nous représentons font le tour du lac.

1420

Toutes ces associations poursuivent le même but, soit la protection du lac Saint-Jean et de ses rives. Depuis la formation du regroupement, notre corporation n'a pas cessé d'œuvrer dans le sens d'une vision globale de notre plan d'eau afin que l'ensemble de l'écosystème soit exploité selon les principes du développement durable.

1425

Alors j'ai placé donc, puisque je suis celui qui l'a écrit, j'ai placé les principaux sujets, sommaires.

1430

Alors concernant la modification du bassin versant, nous n'acceptons pas les justifications de rentabilité économique et de sécurité environnementale avancées par Hydro-Québec pour modifier un écosystème naturel de la région. Les quelque trois cents gigawatts (300 GW) ainsi obtenus ne valent pas les incidences environnementales potentielles.

1435 Je commente! Il faudrait poser à Hydro-Québec la question de la raison de faire cette dérivation et d'une incidence probable, selon des avancés peut-être qui ne sont que des rumeurs, d'une future centrale au niveau de l'eau sur la Péribonka.

1440 Pourquoi dériver pour n'obtenir qu'environ trois cent dix-huit gigawatts (318 GW) si, dans quelques mois ou années, un projet d'Hydro-Québec nous arrivait sur la Péribonka, et qui reprendrait la même eau sans avoir toute cette démarche de changement de bassin versant.

Donc si c'est pour, dans quelques mois ou années, qu'on sorte la planche à dessin, des changements sur la Péribonka par Hydro-Québec, on voit pas. Il faudrait avoir une certitude qu'il y a rien qui se démarque, concernant Péribonka par Hydro-Québec.

1445 Parce qu'à ce moment-là, on travaille pour rien et on fait tout ça inutilement, et on met en cause disons deux (2) écosystèmes dont on ne voudrait pas voir la réunion par la dérivation.

1450 Partenariat avec MRC du milieu. Deux (2) municipalités régionales de comté ont signé des ententes conditionnelles de partenariat avec le promoteur du projet. Ces corporations publiques se sont abstenues de participer au débat public sur le projet par la suite, à l'exception de leur présence à la première partie des présentes audiences et ce, à la demande expresse des commissaires.

1455 Ces partenariats ne devraient pas intervenir avant que ces corporations publiques aient d'abord représenté leurs citoyens.

1460 Selon nos connaissances, les deux (2) MRC de notre région qui ont signé des partenariats financiers, qu'elles ont elles-mêmes qualifiés de mirobolants, sont celles qui ont le moins à encourir d'impacts. La MRC Lac-Saint-Jean-Est risque d'être la grande perdante vu l'importance de son volet récréotouristique sur les berges du lac Saint-Jean, et je dirais aussi de la Péribonka, comme vous avez entendu.

1465 Ce qu'on veut dire par là, c'est que dans le futur, les impacts, quand on parle d'impacts, c'est-à-dire les parties qu'ont les MRC Maria-Chapdelaine et du Fjord verront des constructions qui amèneront des revenus à ces MRC-là, alors que dans le cas du Fjord, bien, elle ne la voit même pas passer, cette eau-là, actuellement. C'est donc un profit net. On a pu le voir dans la présentation précédente, c'est un pactole.

1470 Tandis que du côté de Maria-Chapdelaine, une petite partie seulement de la Manouane est de son territoire. Alors dans ce sens-là, pour nous, la MRC Lac-Saint-Jean-Est, c'est le dindon de la farce. Et je crois qu'ils le perçoivent très bien, dans ce que j'ai pu entendre moi-même cet après-midi.

1475 Quant à la gestion du niveau du lac Saint-Jean, et c'est peut-être là qu'on rejoint la MRC Lac-Saint-Jean-Est, si ce projet devait être autorisé, des conditions sévères doivent être prévues pour garantir que le lac Saint-Jean puisse disposer de toute l'eau de son bassin en cas de

pénurie d'apport naturel. Ces trente mètres cubes-seconde (30 m³/s) d'eau vont devenir très importants pour le récréotouristique, plages, camping, navigation sur les rives du lac en particulier.

1480

Pourquoi on dit le lac Saint-Jean, parce que la partie la plus importante du récréotouristique utilisée sur les berges du lac, c'est la MRC Lac-Saint-Jean-Est; beaucoup plus important de Sainte-Monique à aller à Desbiens que ne peut l'être le secteur de Maria-Chapdelaine, dans Vauvert ou Péribonka, ou le secteur Domaine-du-Roy, Saint-Félicien, Saint-Méthode et Chambord.

1485

Il y a bien des espaces tout le tour du lac, mais en utilisation récréotouristique, c'est lac Saint-Jean qui est la plus en cause, et comme on a pu vous le dire encore cet après-midi, ces gens-là ont été beaucoup plus réticents, parce qu'ils sont nettement moins avantagés par le projet de SOCOM ou les SOCOM en place qui ont été signées, pour les deux (2) qui ont déjà signé.

1490

Un point suivant, comme région-ressource. Ce projet nous démontre à nouveau comment notre région-ressource, recevant des miettes lors de l'aménagement initial et-ou partenariat financier Hydro-MRC, laissant encore une partie de ses ressources naturelles. C'est un langage qui n'est pas nouveau dans notre région, à savoir que nous sommes des régions-ressources.

1495

On nous a dit, dans une présentation ce soir, que le gouvernement semblait vouloir davantage supporter ses régions-ressources, mais on en a la preuve ici, à savoir qu'il y a une somme considérable sans doute, si ce projet vaut la peine d'être déposé, analysé et réalisé, il y a des revenus très intéressants à en tirer à long terme.

1500

Malgré tout ça, ce qu'il va en rester vraiment, soit la construction, ce que j'appelle l'aménagement initial, soit le partenariat, ça reste encore très peu par rapport à ce que la région fournit, heureusement cette fois-ci au moins à la province, c'est moins pire qu'à l'extérieur.

1505

Mais il reste que c'est encore une région-ressource qu'on exploite.

1510

Tant qu'aux retombées environnementales maintenant, si le projet devait être autorisé, nous demandons aux Commissaires de maintenir la règle du un pour cent (1 %) de retombées environnementales pour le milieu. Alors le PMV que vous connaissez bien.

Quant au suivi environnemental, si le projet devait être autorisé, nous demandons de maintenir sans limite de temps le suivi concernant les populations de poissons déjà analysées; celles qui ont été évaluées, puisque c'est celles existantes.

1515

Enfin, dans le cas du suivi environnemental, je veux peut-être expliquer un peu ce que j'ai déjà dit au niveau du CRE cet après-midi, à savoir qu'il faut que tout comité de suivi

1520 environnemental mette en cause des usagers réels, et non pas seulement les responsables du territoire que sont les MRC.

1525 Soyons clairs, en 1996, le ministère des Richesses naturelles confiait, reconfiait à Alcan le soin d'aménager et de conserver les berges du lac Saint-Jean, et dans le décret qui a été écrit à ce moment-là, le ministère des Ressources naturelles, le gouvernement du Québec, obligeait les MRC à avoir un comité de suivi mettant en cause des partenaires, qui étaient le Conseil régional de l'environnement, la Région laboratoire du développement durable, bref des groupes constitués, reconnus dans le milieu.

1530 Je peux vous dire que depuis, on est en 2001, ça fait cinq (5) ans, depuis, les MRC ont jugé bon de reléguer les partenaires à un comité technique, et le retour que ce comité technique là a fait sur les premiers dix (10) ans, 86-96, bien, il a été déposé au conseil des MRC, mais il y a jamais eu un retour qui a été retourné aux personnes qui ont travaillé au comité technique, il n'y a jamais eu une réunion non plus commune.

1535 Alors quand on vous dit qu'il y a des doutes sur le sérieux d'un comité, qui, finalement, représente la base, bien, on est échaudé.

1540 Donc c'est un comité de suivi environnemental qui doit mettre en place des intervenants de base, pas seulement des corporations publiques, qui ont aussi cette responsabilité-là, et qui même si on l'a écrit dans un décret, ont bien des difficultés à ouvrir leur salle de rencontre et leur table de discussion.

Merci madame.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Tessier.

1550 J'aimerais revenir au point que vous soulevez ici :

"Si ce projet devait être autorisé, des conditions sévères doivent être prévues."

1555 Vous considérez à ce moment-là que ce qui est prévu comme mesures d'atténuation est pas suffisant, est-ce que vous pourriez expliquer, s'il vous plaît?

PAR M. LUC TESSIER:

1560 En fait, je me réfère au paragraphe au complet, peut-être que notre petite tête est pas suffisante pour comprendre tout ça, mais on nous a dit, il y a aucun impact concernant le lac Saint-Jean et la Péribonka. Bon, je suis bien d'accord pour comprendre que ça va refouler pendant un certain temps et le niveau va se stabiliser.

1565 Mais on a connu, je pense que c'est en 1991, une sécheresse terrible, on en a parlé, quelqu'un en a parlé ici, monsieur le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine en a parlé cet après-midi, on faisait un bout pour se rendre à l'eau, O K.

1570 Ceci dit, advenant une sécheresse, les mètres cubes-seconde, on les a toujours pas. On avait une Manouane régulière et on s'est retrouvé à faire un kilomètre (1 km) pour se rendre au lac, quasiment, en face de chez moi, à Métabetchouan, sur le banc de sable.

Alors imaginez qu'on dérive, et ça peut se produire encore, l'abondance, on n'en parlera pas, on peut gérer, on peut déverser, mais la disette, quand elle est là!

1575 Je pourrais dire, dans le même sujet, qu'est-ce qui arrive à ce moment-là dans le contrat dont on ne connaît pas, pour garantir l'approvisionnement d'Alcan avec son trois cent soixante gigawattheures (360 GWh); est-ce qu'ils ont prévu des risques d'apport naturel insuffisant? On peut avoir cette préoccupation-là.

1580 Mais celle qui est exprimée ici, c'est que déjà, il nous est arrivé récemment que l'eau, on la cherchait. Alors quand on la dérive, on en aura probablement encore moins, et c'est susceptible de se reproduire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585 D'accord, merci.

1590 Votre groupe, vous avez plusieurs associations de riverains, comme vous nous avez expliqué tout à l'heure, mais j'aimerais savoir, ça regroupe combien de personnes, toutes ces associations-là?

PAR M. LUC TESSIER:

1595 Nous regroupons environ seize cents (1600) membres sur les quatre mille trois cents (4300) propriétaires utilisant le tour du lac.

Nous sommes une association bénévole, en fait sans but lucratif je devrais dire, à conseil d'administration bénévole, mais avec liberté d'association.

1600 Alors il y a des gens, autour du lac, dont les cotisations à leurs associations de base sont très minimales, surtout celles qui sont dans les secteurs urbains, où les services publics sont acquis, la voirie, l'affichage, l'éclairage, ainsi de suite.

1605 Alors ces associations-là ayant très peu de cotisation, il leur est très difficile de pouvoir acquitter à Riverains lac Saint-Jean, nous demandons cinq dollars (5 \$) par personne membre, individuel, et lorsque c'est une association, bien, si elle a dix (10) membres, on leur demande une cotisation de cinquante dollars (50 \$).

Alors pour certaines associations, c'est une lourdeur d'exiger à tout le monde le paiement et de le payer pour l'association, ou de le collecter à la pièce.

1610

C'est dans ce sens-là que plusieurs associations ne voient pas l'importance, quand on va regarder juste chez soi, on va pas faire de voirie, on va pas faire d'éclairage, on va pas faire de signalisation ni de creuser des fossés, pour les associations qui ont ces services-là.

1615

Alors c'est pour ça que tout le monde n'a pas la même réaction.

Toutefois, je vous ai dit qu'on était fondé depuis 90, on a un conseil d'administration qui représente l'ensemble du tour du lac, nous avons des documents publicitaires qui font savoir ce qu'on essaie de faire, et je sais que nous serons la seule association de riverains qui vient parler sur le sujet qui nous regarde aujourd'hui.

1620

Alors nous tâchons d'être présents. Nous sommes apparus à la Commission sur la gestion de l'eau, au même titre qu'on est avec vous ce soir.

1625

Et sans avoir le monopole de la science ni de la vérité, nous tâchons de défendre l'écosystème du lac Saint-Jean dans son ensemble.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630

Merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1635

Oui, merci madame la Présidente.

Monsieur Tessier, vous avez fait allusion tout à l'heure au décret de 86; dans ce décret-là, la société Alcan doit maintenir le niveau du lac, même en cas de diminution de son approvisionnement, elle doit donc réduire sa production à ce moment-là pour maintenir un niveau qui soit acceptable.

1640

PAR M. LUC TESSIER:

1645

Alors les deux (2) décrets, le premier, celui de 86-96, et le deuxième celui de 96-2006, effectivement, maintiennent des limites de niveau, dépendant de la saison et dépendant également des possibilités naturelles.

Il est clair qu'il y a des dispositions qui n'obligent pas Alcan à vider Passes-Dangereuses ou encore les barrages de la Péribonka pour maintenir entre quatorze et demi (14 ½ pi) et seize

1650 et demi (16 ½ pi) du 24 juin au 1^{er} septembre, le niveau du lac, pour permettre la navigation de bateaux par exemple.

1655 Alors l'exemple que je vous ai donné, l'année où je vous ai parlé qu'il y avait pas eu d'apport naturel suffisant, c'est généralement assez stable, sauf en cas de crise. Alors j'ai bien parlé de crise, ici.

En temps naturel, nous croyons qu'Alcan pourra maintenir ce à quoi elle s'est engagée dans les décrets jusqu'à maintenant.

1660 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Si je comprends bien, s'il y avait une demande, s'il y avait une disette, s'il manque d'eau dans le lac Saint-Jean, à ce moment-là il faut en faire venir plus, donc une diminution dans la Péribonka, dans les réservoirs amont?

1665

PAR M. LUC TESSIER:

1670 Ça ne se gère pas tout à fait, monsieur Dufour, tout à fait comme ça. C'est qu'en fait, stratégiquement, Alcan doit maintenir, pour la préparation de l'automne et ainsi de suite, doit maintenir de l'eau dans l'ensemble de ses bassins, et il faudrait demander aux gens de Énergie électrique Alcan comment c'est géré.

Mais l'année dont je fais mention, c'est que le lac Saint-Jean a manqué d'eau clairement et qu'on a moins turbiné, évidemment, probablement.

1675

J'ai pas les statistiques de tout ça, c'est une question qu'on peut pas avoir comme association, parce que c'est un peu comme les secrets des contrats secrets d'Hydro-Québec, ça. C'est pas des choses qui courent les journaux!

1680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Berraja.

1685 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci madame la Présidente.

1690 Si j'ai bien compris, monsieur le Président, concernant le suivi environnemental, c'est que normalement, le partenariat, c'est un partenariat financier et non pas un partenariat incluant le suivi environnemental?

PAR M. LUC TESSIER:

1695 Vous avez tout à fait raison. À ce que nous connaissons des partenariats qu'auraient signés deux (2) MRC, ce serait orienté vers une question financière.

S'il en est autrement, il appartient aux concernés de vous le faire savoir.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1700 Et si j'ai bien compris aussi, vous suggérez un comité neutre, multisectoriel, pour assurer le suivi?

PAR M. LUC TESSIER:

1705 En fait, nous savons que le promoteur doit être là et que les responsables d'aménagement du territoire, les MRC, doivent être là.

1710 Sauf qu'on veut qu'il y ait aussi une place pour la transparence à des gens qui le vivent, le secteur, qui vivent le terrain, et qui peuvent, pour des circonstances, mettre en garde ou faire connaître. Alors au lieu d'attendre la crise pour réagir.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Pourriez-vous nous éclairer sur la formation de ce comité?

1715

PAR M. LUC TESSIER:

1720 Alors comme je viens de vous le dire, le promoteur nécessairement, les responsables du territoire que sont les représentants de MRC, il doit y avoir – il y a une pourvoirie dans ce secteur-là, alors qu'il y ait quelqu'un dont c'est le gagne-pain de venir dire si ce qu'on y fait ou les mesures d'atténuation ou encore les choses mises en place, si elles produisent les effets qu'on avait prévus.

1725 Qu'il y ait, non pas majoritaire, on a jamais parlé de mener l'Hydro-Québec par les gens du local, mais qu'il y ait des gens là qui défendent leur milieu et qui apportent la vision réelle de l'utilisation.

1730 Et si possible, des gens qui ne sont pas nécessairement des individus pour eux-mêmes, des gens qui représentent leur milieu, une association de ZEC ou encore de ce type-là le plus possible.

Sinon, bien – ça peut être les Autochtones également s'ils n'ont pas déjà quelque chose qui leur permet d'être représentés mais je pense qu'ils vont avoir leur propre comité.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1735

Merci beaucoup, monsieur le Président. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740 Alors merci beaucoup messieurs, de ce mémoire.

COMITÉ DE SAUVEGARDE DES ÎLES

1745

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Gabriel Mongeau, du Comité de sauvegarde des îles, s'il vous plaît.

1750

Bonsoir monsieur.

PAR M. GABRIEL MONGEAU:

1755

Bonsoir madame, bonsoir messieurs.

On n'a pas déposé de mémoire, on est à la dernière minute. On fait probablement partie, quand même, des gens qui commencent à comprendre un petit peu ce qui se passe; malheureusement, on constate que c'est beaucoup plus important qu'on l'aurait cru.

1760

Nous autres, on est catégoriquement contre ce projet-là.

À Saint-Gédéon, au bord du lac, on a un secteur de dix kilomètres (10 km) sur le bord du lac, où il y a de plus en plus de résidants et il se passe un tas d'activités, ça se passe entre la Petite-Décharge et la Belle-Rivière, ça comprend le village de Saint-Gédéon. Il y a le Petit-Marais, dont vous avez peut-être entendu parler, qui a gagné un prix de l'environnement.

1765

Il y a les îles de Saint-Gédéon où il y a des projets, ça fait trente (30) ans qu'on essaie de faire du développement récréotouristique. On a vécu à la période où on pensait de perdre la ouananiche, et on pense que ce projet-là, ça va être la mort finale de la ouananiche.

1770

On est convaincu que ça touche définitivement les apports d'eau dans la Péribonka, qui compte pour déjà vingt-cinq pour cent (25 %), en tout cas actuellement, c'est supposé être un apport de vingt-cinq pour cent (25 %), la Péribonka va être touchée par ce projet-là.

1775

Pour nous autres, on pense c'est un apport de quelque chose comme dix pour cent (10 %) de moins dans la Péribonka, c'est beaucoup.

Le monsieur qui nous a précédés, il a parlé de l'année 91 où il y avait peut-être une sécheresse. Il y a effectivement eu des bas niveaux.

1780

1785 Et monsieur disait aussi que tout est pas écrit dans les journaux, et je pense que c'est vrai, parce qu'il y a eu des travaux de plongée au barrage d'Isle Maligne, et ça a jamais paru dans les journaux. Je connais personnellement un plongeur qui a travaillé pour une firme, à faire des travaux de renforcement du barrage à l'Isle Maligne, deux (2) ans après le tremblement de terre. C'est normal, ça a sûrement bougé.

1790 Mais pour faire des travaux comme ça, on baisse les niveaux. Mais ça passe sur le dos de la sécheresse, c'est ce que je comprends.

1795 Et on peut comprendre que tout ce qui se passe à des centaines de milles, ici dans le bois, nous autres, on n'en sait pas grand-chose. Moi, ça fait trente (30) ans que je travaille dans ce secteur-là, sur le bord du lac, il y a dix kilomètres (10 km) où il se fait beaucoup de travail, mais sur le terrain ça paraît pas, parce qu'on travaille d'arrache-pied pour essayer de développer ça.

1800 On a entre autres deux (2) marinas là-dedans, il y a la marina du Club des Îles, il y a une quarantaine de voiliers. Ce printemps, ils ont obtenu une autorisation pour faire des travaux, ils ont creusé quatre (4) pieds. Mais il y a des membres qui me disaient avant-hier, même si on a enlevé quatre (4) pieds de terre en dessous des voiliers, si le lac est plus bas que d'habitude, on reste dans notre trou, on pourra pas atteindre le chenal pour sortir des îles, on va encore être pris avec nos bateaux.

1805 Notre Petite-Décharge, juste dans le coin où moi je demeure, il y a ça, une quarantaine de bateaux, propriétés privées. Chaque terrain, dans quatre-vingts-cent pieds (80 pi-100 pi), il y a des propriétaires de bateau, je pourrais pas vous dire combien est-ce qu'il y en a.

1810 Il y a l'Auberge des îles qu'il y a là, je vous ai mentionné les autres attrait. Il y a des propriétaires partout, il y a des centaines de bateaux. Il y a soixante-deux (62) bateaux moteur juste à la Marina Belle-Rivière.

Et tout ce monde-là, un bon jour, vont s'apercevoir que le lac, il manque encore plus d'eau que d'habitude, au mois d'août. Et c'est là qu'ils vont comprendre ce qui s'est passé.

1815 Moi, hier j'étais ici, dans la salle, avec des gens qui connaissent ce territoire-là, qui vont à la pêche là, et ils sont outrés, et puis ils comprennent pas que ça puisse se faire. Parce que ces gens-là comprennent comment ça fonctionne, le poisson, et puis c'est la fin de la ouananiche.

1820 Nous autres, on veut que ça reste là, c'est un attrait majeur pour nous autres. On peut pas vendre des bancs de poissons comme ils en vendent dans les Antilles, mais la ouananiche c'est un attrait, c'est un poisson qui est tellement plaisant à pêcher.

Il y a un organisme qui a fait un travail intéressant pour essayer de la sauver de sa disparition, on pensait que les choses s'amélioreraient.

1825

Il arrive juste des petites choses, comme l'année passée, il est venu des bateaux sur le lac qu'on n'avait jamais vus avant, qu'on appelle des bateaux-cigarettes, tant que ces bateaux-là ont été présents, pendant leur course qui a duré quelques jours, tous les vieux pêcheurs de ouananiche étaient d'accord pour dire, quand je dis vieux pêcheurs, je veux dire des gens d'expérience, pour dire qu'il y avait aucune ouananiche de visible. C'est un poisson qui a peur du bruit.

1830

Peut-être qu'il y a d'autres espèces qui ont peur du bruit, moi je connais pas le poisson, je suis pas un pêcheur. La ouananiche, il y en avait pas tant qu'il y a eu ces bateaux-là.

1835

Si en plus, on joue sur des niveaux extrêmes en baissant, s'il se fait toutes sortes de développements, on n'a plus le contrôle, bien, ça veut dire qu'on travaille pour rien. Le récréotouristique, on va oublier ça.

1840

On est comme d'autres l'on dit ici, au micro, avant, on veut garder nos jeunes, on veut développer, on veut qu'il s'en crée des emplois, mais avec un milieu qui est sain, qui a tous ses éléments.

1845

Moi j'ai connu, au moment où j'ai acheté mon terrain dans le rang des Îles, j'ai connu un monsieur, celui-là qui m'a vendu le terrain, il est né là et le lac était pas inondé, il allait sur le bout du quai et la ouananiche, elle sautait le soir. Il la voyait sauter, il y en avait plein. Et on pense que si on fait les efforts qu'il faut, on peut ramener ça, on pense que ça pourrait se faire.

1850

Alors on dit non à des projets où il y a trop d'incertitudes, et où les compagnies, quand elles sont grosses, elles cachent des choses. Comme je vous l'ai dit en début d'intervention, on voit qu'il y a des choses qui se font qui sont pas connues. Et ça nous fait vraiment peur, on est vraiment contre ça.

1855

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Mongeau.

1860

J'aimerais que vous expliquiez un peu, votre comité de sauvegarde des îles, ça comprend quoi; vous êtes un organisme sans but lucratif, pourriez-vous nous donner un peu de détails sur votre organisme?

PAR M. GABRIEL MONGEAU:

1865

Le comité de sauvegarde des îles a été fondé en 97, parce qu'il y a une détérioration des îles qui a été observée, par la présence humaine. Et les plus grosses îles, aussi, appartiennent à une grosse compagnie qui souhaite, comme le souhaite la MRC, que ce soit des lieux, des

zones de récréation extensive. Sauf que la compagnie, elle, c'est pas son mandat de faire la surveillance de ces sites-là.

1870

Et puis nous, bien, on s'est porté comme à la rescousse, parce qu'il y a rien, il y a rien, il y a pas d'infrastructure qui permet de voyager à travers les îles, d'observer à une distance raisonnable, et il fallait que des gens se portent volontaires, aller voir sur place, faire le ménage, encourager.

1875

Et finalement, la MRC a participé aussi là-dedans, pour qu'on aille installer des pancartes pour sensibiliser les gens à faire attention, pas bûcher, pas faire de feu.

1880

Il y a eu deux (2) incendies très inquiétants sur l'île-aux-Pas, et les îles, c'est un milieu très fragile. Et puis il y a des coins, quand les visiteurs viennent, ils disent, c'est merveilleux, c'est même pas connu mais c'est merveilleux. Les gens sont éblouis de voir ces petits coins là. C'est vraiment à découvrir.

1885

Nous, bien, on fait l'effort qu'il faut pour les protéger, et on fait l'effort aussi pour les faire connaître, avec le développement récréotouristique. On favorise en particulier le développement de la petite embarcation à propulsion humaine, le kayak de mer, etc., pour avoir accès aux îles.

1890

Et puis ça intéresse beaucoup, la municipalité travaille fort, actuellement, dans ce dossier-là.

1895

Mais s'il y avait des scénarios de niveau trop bas, c'est immanquable, nous autres, au mois d'avril, la glace est encore là, on parle de quatre pieds- quatre pieds et demi (4 pi-4 ½ pi), il y a la fonte des neiges, on a des hauts niveaux, on est au mois de mai, le lac cale, on a les plus hauts niveaux et ensuite, ça s'en va tranquillement en baissant. En juillet, ça baisse un peu plus et août-septembre et octobre, c'est toujours les mêmes scénarios.

1900

Alors c'est sûr que si on va jouer sur la Péribonka et on va lui enlever ses apports, bien, ça va être encore plus dramatique. À partir de juillet-août, c'est en plein dans la saison touristique, pour nous autres c'est dramatique.

Et la ouananiche va y passer, ça c'est clair.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1910

Oui, monsieur Mongeau, merci madame la Présidente, vous dites que vous venez de découvrir, en fait, l'ampleur de ce projet-là.

Est-ce que vous faites partie de comités de consultation, est-ce que vous avez été consultés durant les premières phases de ce projet-là, ou vous venez d'apprendre que ce projet-là existe? Vous semblez surpris, là.

1915 **PAR M. GABRIEL MONGEAU:**

Oui. Bien, je suis surpris de l'ampleur, parce que c'est en parlant avec des pêcheurs et des chasseurs qui vont dans le territoire, et qui connaissent toutes les rivières, tous les lacs, ils les connaissent tous, ils sont capables de me dire, là, ils prennent de l'eau là, ils l'envoient là, et ils ont déjà fait des barrages là. C'est plein de noms de rivières que moi, je connais pas.

Et là, moi, ça me fait comprendre c'est quoi qui se passe. Et je trouve que la majorité des gens savent pas ça. Et je trouve un peu dommage que ce soit pas dit ici, là.

1925 Mais les gens qui vont sur ce territoire-là, ils le voient, ils le comprennent, la dramatique de ce qui va se passer. Et puis ces gens-là, je les connais, ils m'en parlent.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1930 Merci monsieur Mongeau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935 Merci monsieur Mongeau de votre participation.

**DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC**

1940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant le porte-parole d'Hydro-Québec, qui aurait un point de rectification, s'il vous plaît.

1945 Bonjour monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1950 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

Je voudrais rectifier quelques points sur le mémoire des canots et kayaks. Alors à la page numéro 1, le mémoire indique :

1955

"Les rivières qu'Hydro-Québec entend détourner pour augmenter le niveau du réservoir Pipmuacan."

1960

Hydro-Québec aimerait rectifier, les niveaux minimal et maximal d'exploitation du réservoir ne seront pas modifiés par le projet de dérivation partielle de la Manouane.

En page 13, le mémoire indique :

1965

"Il est difficile, voire impossible d'évaluer combien de passages deviendront infranchissables aux mois de juillet et août. D'une part, la rivière n'a pas été étudiée sur le terrain dans ce but avant son détournement."

1970

Hydro-Québec aimerait rectifier que l'analyse des impacts a pris en compte l'effet des réductions de niveaux et des débits sur la navigabilité. Étude d'avant-projet, page 7.33, section 7.3.2.1.

À la page 13, le mémoire indique :

1975

"Le parcours canotable sera définitivement rompu entre le barrage et le lac Duhamel."

Hydro-Québec aimerait rectifier, l'analyse des impacts a démontré qu'en conditions actuelles, plusieurs obstacles naturels rendent les conditions difficiles. Le projet de dérivation n'ajoutera qu'un seul tronçon dont l'infranchissabilité entre le kilomètre 70 et 74 devra être confirmée lors du suivi.

1980

Page 14, le mémoire indique :

"Seul le débit du mois de juin restera canotable."

1985

Hydro-Québec voudrait rectifier, l'analyse des impacts, qui a pris en compte les conditions d'étiage les plus sévères, a démontré que la rivière demeurera canotable; à titre d'exemple, le niveau du lac Duhamel demeurera inchangé. De fait, aussi tant sur la rivière Manouane que sur la rivière Péribonka, l'impact résiduel touchera des secteurs restreints et globalement un nombre limité d'utilisateurs.

1990

Enfin, comme on l'a mentionné, lors du suivi, dès la dérivation la rivière sera balisée en rives.

À la page 25 du mémoire, il est écrit que :

1995

"Hydro-Québec appuie la justification de son plan stratégique sur la demande extérieure."

Hydro-Québec désire rectifier, le bilan énergétique 1999-2004, montré à la page 36 du Plan stratégique montre l'accroissement de dix-sept térawattheures (17 TWh) des ventes au

2000 Québec sur la période et la réduction de quatorze térawattheures (14 TWh) des ventes sur les marchés externes pour cette même période. Donc on n'appuie pas la justification du projet sur la demande externe.

2005 Je voudrais donner une information, parce que je ne me prononcerai pas sur la question du niveau du lac Saint-Jean, nous avons dit qu'il n'y aura pas de modification, mais nous voudrions dire qu'en cas d'étiage sévère au lac Saint-Jean, il y a malheureusement aussi un étiage sévère sur la rivière Manouane. Actuellement, le débit peut être réduit à moins de quatre mètres cubes par seconde (4 m³/s) durant cette période, au site du barrage.

2010 En conditions futures, si cette situation dramatique se trouvait confirmer, on pourrait même améliorer l'amenée d'eau dans le lac Saint-Jean puisque le réservoir permet de régulariser les apports et qu'un débit réservé y est garanti.

2015 Et finalement, j'aimerais dire à la Commission, pour répondre aux deux (2) derniers mémoires, qu'Hydro-Québec n'a pas négocié dans le cadre d'un esprit de pactole, mais dans le cadre d'un esprit constructif, pour donner des retombées économiques à la région, et que nous avons eu un processus d'étude qui a été complètement transparent, et que tous nos documents sont disponibles, pour le développement rationnel des ressources de la région du Lac-Saint-Jean.

2020 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2025 Merci monsieur Arnaud.

RIVERAINS LAC SAINT-JEAN 2000

2030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Tessier, vous avez une réponse à fournir sur une question précédente?

2035

PAR M. LUC TESSIER:

2040 Madame la Présidente, vous m'avez posé une question et à y réfléchir, je m'aperçois que je vous ai pas répondu ce que j'aurais dû vous répondre.

2045

Vous parliez, concernant la gestion du niveau du lac Saint-Jean, ce qu'on voulait dire conditions sévères. Ce que nous avons pensé, au niveau de notre association, c'est qu'il devrait y avoir possibilité de fermer la vanne qui va vers le bassin Betsiamites, en cas de pénurie sévère.

C'est ce qu'on avait appelé conditions sévères, ici, en terme général.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050

Je suis pas certaine, là, que vous avez bien interprété.

2055

Oui, d'accord, je vous avais demandé les conditions sévères, si le projet devait être autorisé, des conditions sévères doivent être prévues pour garantir que le lac Saint-Jean puisse disposer de toute l'eau.

Alors vous proposez que?

PAR M. LUC TESSIER:

2060

Advenant le cas d'une question extrême de disette d'eau, qu'à ce moment-là, qu'on puisse permettre qu'il y ait maintien de l'eau dans son chenal habituel, quitte à ce que quand le niveau de l'eau le permet, repartir la dérivation.

2065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que c'est ce que monsieur Arnaud vient de faire comme point de rectification.

PAR M. LUC TESSIER:

2070

Alors si je le comprends de même, c'est ce que voulait dire le texte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2075

Merci beaucoup.

2080

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085 Alors ceci termine la deuxième série de séances de l'audience publique sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

 Permettez-moi de vous faire part de certaines informations utiles pour la suite des choses.

2090

 Premièrement, je vous rappelle que l'ensemble du dossier reste disponible jusqu'à la fin du mandat pour consultation dans les centres de consultation, c'est-à-dire dans les bibliothèques municipales d'Alma et de Dobleau-Mistassini, au bureau du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à Mashteuiatsh et du Conseil de bande de Betsiamites à Betsiamites, aux bibliothèques de l'Université du Québec à Chicoutimi et à Montréal, et aux bureaux du BAPE de Montréal et de Québec.

2095

 Ce dossier comprend tous les documents produits par le promoteur, les documents déposés en première partie et ceux déposés suite à des demandes de la Commission, ainsi que les transcriptions de la première partie. Éventuellement, d'ici une semaine environ, tous les mémoires et les transcriptions de la deuxième partie y seront également ajoutés.

2100

 Deuxièmement, d'ici le 13 juillet, la Commission pourra accepter de recevoir toute autre information additionnelle et pertinente au dossier, je pense en particulier aux documents dont nous avons demandé le dépôt ces derniers jours. Le cas échéant, cette information sera également déposée dans les centres de consultation.

2105

 Cependant, afin de conserver le caractère public de l'audience et les principes sur lesquels elle se base, la Commission se réserve le droit de refuser toute information qu'elle juge discutable qui va être déposée après ce soir, de même que toute information qui tendrait à soutenir une argumentation.

2110

 Le principe de l'audience publique veut que le dernier mot appartienne au public et ce en public. Il n'est pas question alors pour la Commission d'accepter des informations qui viennent réfuter les opinions émises au cours de cette deuxième partie de l'audience.

2115

 Alors il me reste donc à remercier tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de cette deuxième partie. Bien sûr les premiers puis ceux qui sont très importants dans les consultations du BAPE, ce sont ceux qui, individus ou représentants d'organismes, ont présenté ou exprimé leur opinion sur le projet.

2120

 J'aimerais également souligner le travail discret mais très efficace de l'équipe technique qui s'occupe de la logistique et de la sonorisation, ainsi que celui de la sténotypiste.

2125

 Enfin, je remercie tous les gens de l'équipe du BAPE qui, avec diligence, se sont occupés du secrétariat, des inscriptions, des communications, de l'analyse, de la documentation et de toute la paperasse qui entoure l'audience, et qui ont également répondu aux différents besoins des citoyens et de la Commission.

2130 Comme je l'ai mentionné, la Commission doit déposer son rapport le 7 septembre 2001.
Le ministre dispose, selon la loi, de soixante (60) jours pour le rendre public, il le fait par
l'entremise du BAPE en général un mois, parfois moins, après sa réception.

2135 Une fois le rapport rendu public, des copies seront envoyées aux centres de consultation,
aux requérants, au promoteur et à tous ceux qui en feront la demande.

D'ici là, la Commission poursuivra sa tâche d'analyse et de synthèse des
renseignements obtenus au cours des deux (2) parties de cette audience, et soyez assurés que
la Commission fera tout son possible pour refléter avec fidélité la diversité des contributions
apportées.

2140 Je déclare donc la deuxième partie de l'audience close et je vous souhaite une bonne fin
de soirée.

2145 Merci à tous de votre participation et de votre attention.

2150 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon
serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes
sténographiques.

FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle